FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MAINTAIN FRICOFIN UNIVERSEL - 35

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Antigel/liquide de refroidissement
Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur	FUCHS LUBRIFIANT FRANCE 1, rue Lavoisier 92000 Nanterre France
Téléphone:	+33 (0) 1 41 37 42 00
Télécopie ::	+33 (0) 1 41 37 42 99
Personne à contacter:	Département Sécurité Produit
Téléphone:	+33 (0) 1 41 37 42 00
Télécopie ::	+33 (0) 1 41 37 42 99
E-mail:	info.fds@fuchs-oil.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Ingestion)	Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: glycol

Mentions d'Avertissement: Attention

Déclaration(s) de risque:
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de Prudence

Prévention:
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P264: Se laver soigneusement après manipulation.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:
P301+P312: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Evacuation:
P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

2.3 Autres dangers:
Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, demanière incontrôlée.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales:
Mixture en glycol avec inhibiteurs Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après etavec des additifs non dangereux En général, le produit n'est pas utilisé tel quel mais ensolution ou en émulsion.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
glycol	EINECS: 203-473-3	25,00 - <50,00%	01-2119456816-28	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
glycol	EINECS: 203-473-3	CLP:	STOT RE 2;H373, Acute Tox. 4;H302

CLP: Règlement n° 1272/2008

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer auchapitre 16.

SECTION 4 : Premiers secours

Généralités: Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit. Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

Ingestion: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales.
6.4 Référence à d'autres sections:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13 Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

SECTION 7 : Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Eviter le dégagement d'aérosols. Assurer une ventilation efficace. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Eviter le dégagement d'aérosols. Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux pollueés avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	non applicable

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
glycol - Vapeur.	VME	20 ppm 52 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

glycol - Vapeur.	VLE	40 ppm 104 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Prévoir une ventilation suffisante pour ne pas dépasser les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour letransvasement.

Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: >= 480 mn
Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respecter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter i´inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques: Non connu.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux: Aucune information disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur:	Rose
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	8,0 (, 20 °C)
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	non applicable
Point d'éclair:	> 100 °C
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%)–:	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)–:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable aux mélanges.
Densité:	1,06 g/cm3 (15 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Temps d'écoulement	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
9.2 AUTRES INFORMATIONS	Aucune information disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à Éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation. Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières Incompatibles:	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune information disponible.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion
Produit: ATEmix: 1.052 mg/kg

Contact avec la peau
Produit:
Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Substance(s) spécifiée(s)
glycol — LD 50 (Lapin): 9.530 mg/kg

Inhalation
Produit:
Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:
Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:
Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:
Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des Cellules Germinales
Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité
Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson
Substance(s) spécifiée(s)

glycol	LC 50 (Poisson, 96 h): > 18.500 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)

glycol	LC 50 (Daphnie, 48 h): 46.300 mg/l

Toxicité chroniqueProduit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Codes européens de déchets

16 01 14*: antigels contenant des substances dangereuses

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU:	–
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	–
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	Marchandises non dangereuses
Étiquettes:	–
N° de danger (ADR):	–
Code de restriction en tunnel:	–
14.4 Groupe d'Emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

ADN

14.1 Numéro ONU:	–
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	–
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	Marchandises non dangereuses
Étiquettes:	–
14.3 Groupe d'Emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IMDG

14.1 Numéro ONU:	–
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	–
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	Marchandises non dangereuses
Étiquettes:	–
N° d'urgence:	–
14.3 Groupe d'Emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IATA

14.1 Numéro ONU:	–
14.2 Nom de transport complet:	–
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	Marchandises non dangereuses
Étiquettes:	–
14.4 Groupe d'Emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles classé: 66
84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16 : Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond au actuelle regulamento EU 1272/2008 (CLP), mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Date de Révision: 10.08.2016

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.
Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.